

**RENCONTRE  
ASSOCIATIONS DE PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT – DREAL  
jeudi 5 décembre 2013**

**Principaux chantiers  
de l'environnement  
en Bretagne :**

**Le Schéma régional des  
carrières  
(SRC)**

Nicolas AMPEN  
Service Patrimoine Naturel  
Division Biodiversité-Géologie-Paysage



# Objectifs d'un schéma régional des carrières

## Contexte réglementaire :

L'article L515-3 du code de l'environnement prévoit l'élaboration dans chaque département d'un schéma des carrières visant à définir les conditions générales d'implantation des carrières dans le département.

Le schéma départemental des carrières doit être révisé tous les 10 ans.



# Objectifs d'un schéma régional des carrières

Les schémas départementaux des carrières en Bretagne ont été approuvés entre 1998 et 2003 :

	Date d'approbation	Évolution
Côtes d'Armor	17 avril 2003	Révision normalement prévue en 2012
Finistère	5 mars 1998	Révision faite, mais non finalisée.
Ille-et-Vilaine	17 janvier 2002	Information sur la révision faite en CDNPS.
Morbihan	12 décembre 2003	Révision normalement prévue en 2012

# Objectifs d'un schéma régional des carrières

## Constat :

> SDC actuels = bonne appréciation de la ressource à terre  
= identification des zones compatibles avec l'extraction en intégrant les différents enjeux,

MAIS échelle départementale inadaptée à une gestion raisonnée des ressources et des flux au regard des besoins des territoires.

DE PLUS les SDC n'intègrent pas actuellement les extractions marines (granulats et sables coquilliers) dont la problématique est extra-départementale.



# Objectifs d'un schéma régional des carrières

>> le Préfet de Région a décidé d'engager un travail d'élaboration d'un schéma des carrières établi à l'échelle régionale et intégrant les extractions marines : le schéma régional des carrières (SRC).

La DREAL Bretagne est chargée d'animer ce travail, et plus particulièrement le Service Patrimoine Naturel.



# Objectifs d'un schéma régional des carrières

>> le MEDDE a pour projet de modifier le code de l'environnement pour instituer les schémas régionaux des carrières en remplacement des schémas départementaux.

*Les textes sont en cours de finalisation et un amendement à la Loi ALUR a été voté au Sénat pour introduire le passage du niveau départemental vers le niveau régional. L'amendement introduit aussi la prise en compte des matériaux recyclés et des extractions marines. Le texte doit passer en deuxième lecture à l'Assemblée.*

Plusieurs autres régions ont engagé un travail de cadrage régional des schémas directeurs des carrières. On peut citer le travail récent de la région Rhône-Alpes validé le 20 février 2013 :

<http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/le-cadre-regional-materiaux-de-a3191.html>



# Organisation générale

> Méthode de travail validée dans les 4 Commissions départementales de la nature, des paysages et des sites (CDNPS).



# Organisation générale

> Mise en place d'un comité de pilotage composée de 4 collèges de 11 membres chacun :

- un collège des représentants de l'État
- un collège des représentants des collectivités territoriales
- un collège des représentants des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, **représentants d'associations agréées de protection de l'environnement** et représentants des organisations agricoles
- un collège des représentants des exploitants de carrières et des utilisateurs de matériaux de carrières

**La composition du CoPil s'appuie en partie sur les entités membres des 4 CDNPS**



# Organisation générale

Un collège des représentants des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et représentants des organisations agricoles : 11 membres

2 représentants d'associations de protection de la Biodiversité : **Bretagne Vivante** et **GMB**

2 représentants d'associations de protection de l'eau : **Eau et rivières de Bretagne** et **FDAAPPMA 35**

2 représentants d'associations de protection du paysage et du cadre de vie : **UMIVEM** et **Eau et rivières de Bretagne (Côtes d'Armor Nature Environnement en suppléance)**



# Organisation générale

Un collège des représentants des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et représentants des organisations agricoles : 11 membres

2 représentants de la Chambre régionale d'agriculture

1 représentant du Conseil économique et social régional (CESER)

2 représentants du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)



# Organisation générale

Rôle du Comité de pilotage :

- > 1er COPIL complète et valide les feuilles de route des 4 GT,
- > 2ième COPIL valide les premières conclusions des GT,
- > 3ième COPIL prévalide le document final préparé par les GT.

Pas de validation par vote au niveau du COPIL mais fonctionnement collégial avec recherche d'un consensus.

Le 1er COPIL a eu lieu le 18 avril 2013



# Organisation générale

Pour alimenter les réflexions, mise en place de 4 groupes de travail :

- Ressources
- Besoins
- Adéquation ressources/besoins – approvisionnement – transport
- Environnement

Rôle des groupes de travail :

- > Alimenter les réflexions sur les enjeux déterminés par le COPIL ou bien ressortis des travaux,
- > Faire des propositions de préconisations,
- > Rédiger les contributions pour permettre leur intégration dans le corps du document.

Une feuille de route des GT a été validée en CoPil



# Organisation générale

Objectifs du GT « Ressources » :

- Dresser un état des lieux de l'industrie des carrières et de la production de matériaux
- Estimer les réserves en matériaux
- Estimer les potentialités de recyclage

Le GT « ressources » s'est réuni pour la 1ère fois le 22 mai 2013



# Organisation générale

Objectifs du GT « Besoins » :

- Recenser les besoins prévisibles de granulats et autres matériaux aux niveaux régional et local (Pays) à long terme (10 ans)
- Situer les principaux bassins de consommation

Le GT « besoin » s'est réuni pour la 1ère fois le 22 mai 2013



# Organisation générale

Objectifs du GT « Adéquation Ressources/Besoins – approvisionnement - transport » :

***Ce groupe de travail devra se situer au croisement des travaux des groupes « ressources » et « besoins » dans une perspective de développement durable, avec pour objet notamment :***

- Évaluer les alternatives à la route
- Optimiser la distance entre les sites d'extraction, de transformation et les lieux de consommation

Ce GT ne s'est pas encore réuni.



# Organisation générale

Objectifs du GT « Environnement » :

- Identifier les zones à enjeux environnementaux qui doivent être protégées
- Faire des propositions en matière de :
  - prise en compte de l'environnement (eau, biodiversité, paysages)
  - réduction des nuisances
  - remise en état et de réaménagement



# Organisation générale

Organisation du GT « Environnement » :

4 sous-groupes ont été mis en place :

- sous-groupe Eau

*réuni pour la 1ère fois le 17 mai 2013*

- sous-groupe Patrimoine Naturel

*réuni pour la 1ère fois le 23 mai 2013*

- sous-groupe Santé et cadre de vie

*réuni pour la 1ère fois le 23 mai 2013*

- sous-groupe Paysages

*réuni pour la 1ère fois le 17 mai 2013*



# Bilan d'étape

## Point de difficulté :

Les associations de protection de l'environnement se sont retirées de la démarche avant la tenue des groupes de travail.

Une concertation entre la DREAL et les associations durant l'été devait permettre d'établir les bases d'un accord pour un retour à la table de travail.

Les associations devaient formaliser par écrit leurs attentes.

A ce jour, la DREAL n'a toujours pas reçu ces éléments, ce qui gêne l'organisation du second cycle de réunions des GT, compte tenu de l'objectif de démarche participative et de recherche de consensus pour l'élaboration du SRC.



# Bilan d'étape

## Éléments dégagés suite aux GT :

- > la Cellule économique de Bretagne est chargée d'établir une étude d'actualisation sur les ressources en granulats en Bretagne ainsi qu'une étude prospective sur les besoins à 10 ans.
- > la Cellule incorporera dans l'étude le travail en cours sur le recyclage des matériaux en Bretagne.
- > Une réunion spécifique extractions marines devra être organisée avec une liste d'acteurs élargie (IFREMER, professionnels de la mer...). Les besoins de l'agriculture en amendements calcaires devront être traités à cette occasion.



# Bilan d'étape

## Éléments dégagés suite aux GT :

- > Sous-groupe travaillera sur les zones de sensibilités vis-à-vis des activités de carrières
- > Sous-groupe spécifique traitera de la remise en état des carrières (croisement des problématiques biodiversité, eau, agriculture, autres usages)
- > Réunion de travail entre services de l'Etat, Elus et professionnels des carrières autour de la prise en compte des besoins en matériaux de carrières dans les documents de planification



# Bilan d'étape

## Éléments dégagés suite aux GT :

Le point de vue des associations sur les sujets traités est important pour construire un cadre régional répondant aux objectifs d'une gestion durable des matériaux de carrière.

# Perspectives

## Redémarrage des travaux en début 2014 :

- > Janvier/février : réunion sur la problématique prise en compte des enjeux relatives aux ressources minérales dans les documents de planification
- > Janvier/février : réunion sur les extractions marines
- > Février : restitution de l'étude de la Cellule économique de Bretagne sur les ressources en matériaux
- > Mars : restitution de l'étude sur les besoins
- > Février-mars : réunions des sous-groupes du GT Environnement



FIN

MERCI DE VOTRE ATTENTION

